

Comité des parties prenantes de la filière REP des Equipements Electriques et Electroniques – 18 septembre 2023

Relevé de décisions

Conformément au 4 de l'article D 541-92, Ecologic a présenté aux parties prenantes les principes des procédures de passation des marchés de prévention et de gestion des déchets prévus au I et au II de l'article L. 541-10-6.

L'avis rendu est favorable à l'unanimité :

→ Collège Producteur :

- Ficime
- Afnum
- USC
- FIEEC

→ Collège Opérateur :

- Federec
- FEI
- Sirmiet
- Snefid (sous condition de revue du contrat-type)
- Fnade (sous condition de revue du contrat-type)

→ Collège Collectivité :

- Régions de France
- Amorce + pouvoir CNR

→ Collège Association :

- FNE
- Amis de la Terre + pouvoir ZWF
- CLCV

Présente sans droit de vote : Perifem

Conformément au 8 de l'article D 541-92, Ecologic a présenté aux parties prenantes le projet de plan DROM-COM prévu au VII de l'article L. 541-10 et à l'article R. 541-130.

L'avis rendu est favorable à l'unanimité :

→ Collège Producteur :

- Ficime
- Afnum
- USC
- FIEEC

→ Collège Opérateur :



- Federec
- FEI
- Sirmiet
- Snefid
- Fnade
- ➔ Collège Collectivité :
 - Amorce + pouvoir CNR et AMF (sous condition d'un phasage plus détaillé des actions)
- ➔ Collège Association :
 - FNE
 - Amis de la Terre + pouvoir ZWF
 - CLCV

Présente sans droit de vote : Perifem

